

## AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

---

### **Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement de secrétaire médical de la fonction publique hospitalière**

NOR : SJS0840263V

Un concours interne sur épreuves aura lieu au centre hospitalier intercommunal de Castres-Mazamet (Tarn), en application du 2° de l'article 20 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 1 poste de secrétaire médical de la fonction publique hospitalière vacant dans cet établissement.

Peuvent être candidats les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'Etat des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratifs. Ils doivent être en fonctions et justifier de 3 années au moins de services publics.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*, par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi, au directeur du centre hospitalier intercommunal de Castres-Mazamet, 20, boulevard du Maréchal-Foch, BP 417, 81108 Castres Cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.